

Démarchage fibre optique : vous êtes entièrement libres de choisir votre fournisseur d'accès à Internet



Démarchage fibre optique : vous êtes entièrement libres de choisir votre fournisseur d'accès à Internet

Abonnements et raccordements à la fibre : Gers Numérique vous informe

Le passage à la fibre est une étape incontournable puisque le réseau cuivre (téléphonie fixe et Internet ADSL) va progressivement fermer.

Cependant, aucun opérateur ne peut vous imposer un abonnement : vous restez **entièrement libres de choisir votre fournisseur d'accès à Internet**.

Tous les opérateurs ont accès au réseau public construit par Gers Numérique et Gers Fibre dans des conditions strictement équitables. Ils sont donc en mesure de vous proposer des offres similaires, avec les mêmes performances techniques et pour les mêmes usages.

Vous avez un doute, des questions ou besoin de conseils neutres contactez Gers Numérique au 05 31 00 46 90 ou par mail contact@gersnumerique.fr

Rappel de la démarche pour passer à la fibre

- Vérifiez l'éligibilité de votre ligne :

icone vert apparaît sur votre logement, celui-ci est éligible à la fibre.

- Choisissez librement votre opérateur :

- L'installation à domicile

Pas encore éligible ?

Si la carte interactive affiche l'icone "étude en cours" ou "travaux en cours" pour votre adresse, **la fibre arrivera prochainement chez vous** car l'objectif est clair : **100 % des foyers gersois seront connectés à la fibre d'ici fin 2025**.